

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

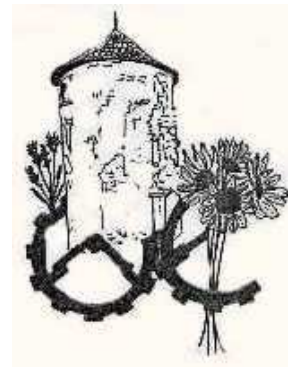
ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

MAIRIE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 2 Février 2011

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, JAVIX Hervé, BERNARD Jean-François, PRUDHOMME Julien, CHENAVIER Patrick, MOYROUD Nicolas, SABADEL Jean-Marc, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, BUTTIN Véronique, MONTABON Marie-Christine.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

Point travaux : Projet Groupe Scolaire

- Une première rencontre a eu lieu le 21/01 avec la société MATHIS, spécialiste en construction modulaire bois. Une estimation du prix est attendue. Une visite des chantiers réalisés est demandée.
- Achat de terrain : un géomètre a été chargé de préparer le dossier. Un rendez-vous a eu lieu le 21/01/11 avec l'ensemble des intéressés sur site, Daniel MEHR représentait la commune.

Demande des services du cadastre :

❖ *Noms donnés à la RD 71 traversant le village* :

Cette voie traverse Le Mottier d'Est en Ouest sur une distance de 4 kms. Afin d'améliorer le repérage des différentes adresses, il a été décidé :

- La portion de la RD 71 partant de la mairie en direction de Longechenal (coté Est) est dénommée : « Route du Liers ».
- La portion de la RD 71 partant de la mairie en direction de La Côte-Saint-André est dénommée « Route de l'Alambic ».

❖ *Numérotation des bâtiments* :

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'un numéro devant constituer l'adresse de chaque résidence ou bâtiment du village. Afin de simplification, au vu de leur faible densité, ces numéros s'étaleront de 5 en 5 (0/5/10/15/...) à partir de l'origine de chaque voie, les nombres « en cinq » d'un côté, les nombres « en zéro » de l'autre.

Eco conditionnalité des aides du Conseil Général

L'attribution d'une subvention par le Conseil Général, pour les projets de voirie (réfection ou création), est conditionnée à l'abandon par la collectivité de l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des voiries et de leurs dépendances relevant de sa compétence.

Le Conseil Municipal, unanime, accepte l'abandon de l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des voiries et de leurs dépendances.

Renouvellement convention PSO avec la CAF

La commune de Le Mottier poursuit la gestion de son Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Accueil Périscolaire). Dans ce cadre, il est nécessaire de renouveler la convention PSO passée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant la PSO, ainsi que tous les documents qui s'y réfèrent.

Tour ronde de Bocsozel : conservation et embellissement du patrimoine

La commune et l'association « Les Amis de Bocsozel » souhaitent remettre en état l'intérieur de cette tour. Une première étape sera la reprise des enduits, incluant le passage des gaines d'électrification, réalisée à l'aide de matériaux « d'époque ». Une seconde étape sera la décoration par une artiste spécialisée de ce nouvel enduit. L'association souhaite financer la première phase à l'aide, entre autres, d'argent provenant de subventions et demande l'accord de la commune. Le Conseil Municipal, unanime, agréé cette demande sous condition que la mairie reste le maître d'ouvrage.

Randonnée Tours et Détours du 15 Mai prochain

Cette randonnée, organisée par l'Office du Tourisme, comporte un circuit passant par le site de Bocsozel. La commission animation organisera un point de ravitaillement.

Débat d'orientation budgétaire 2011

Résultats provisoires 2010 : Fonctionnement :	Dépenses :	362.878,93 €
	Recettes :	434.353,87 €
Investissement :	Dépenses :	531.075,94 €
	Recettes :	623.681,85 €

Le BP sera voté fin mars, les opérations à prévoir seront chiffrées pour aide à la décision.

Questions Diverses

- Accord de la commune à l'Office du Tourisme pour organiser des goûters d'enfants au site de Bocsozel.
- Soutien du Conseil Municipal au projet de construction d'un nouvel hôpital à Voiron.

Séance levée à 22 h 30.